

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze Mai, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 10 Mai 2024

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Sébastien DURANDET, Cyril BEDIN, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, Muriel CADOR, Cynthia CHATAIGNER, Patricka GUILLOTEAU, David BONNEAU, Carine VRIGNAUD, Charlène MINCHENEAU, Guillaume MARTINEAU, Sébastien PERROTIN.

ABSENTS EXCUSES : Rachel BOUDAUD-GABORIEAU (donne pouvoir à Jean-François YOU), Eric MORNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cynthia CHATAIGNER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 17 Avril 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1. RESTAURANT SCOLAIRE – FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués pour l'année 2023/2024. Il rappelle également que la commune a décidé de fournir les serviettes pour les repas des enfants en section maternelle contre une participation annuelle des parents.

Monsieur le Maire présente la révision annuelle du marché de la Restauration Scolaire.

Il convient de fixer les tarifs des repas pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

 Repas enfant Maternel :	4.35 €,
 Repas enfant Elémentaire :	4.50 €,
 Repas adulte :	6.40 €,
 Participation serviette de table :	5.00 € (participation annuelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs comme détaillés ci-dessus pour l'année scolaire 2024/2025.

2. FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE SPORT POUR L'ANNÉE 2024/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service pour l'école de sport a été créé pour l'année scolaire 2023/2024 et rappelle les tarifs fixés lors du Conseil Municipal du 8 Novembre 2023.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de sport pour l'année scolaire 2024/2025.

L'inscription de l'école de sport pour l'année scolaire 2024/2025 est fixé à 70.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de l'école de sport pour l'année scolaire 2024/2025 tels que détaillés ci-dessus.

- **Prochain Conseil Municipal le Mercredi 3 juillet 2024 à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire, Jean-François YOU	Le secrétaire de séance, Cynthia CHATAIGNER
--------------------------------	--